

Avis de l'administrateur en chef : Financement de l'insuline asparte et de l'insuline glargine dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario

Le 22 février 2022,

Trurapi (insuline asparte) et Basaglar (insuline glargine) sont approuvés par Santé Canada à titre respectif de biosimilaire de NovoRapid (insuline asparte) et de Lantus (insuline glargine). Le financement de ces produits est aligné sur le financement d'autres biosimilaires en vertu de la politique de début de nouveaux traitements du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO). Les biosimilaires présentent une efficacité et une innocuité similaires à celles des médicaments biologiques et permettent d'optimiser le rapport qualité-prix des médicaments biologiques, ce qui permettra de soutenir la viabilité et l'accessibilité à long terme des programmes publics de médicaments de l'Ontario.

À compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour de février 2022 du Formulaire des médicaments de l'Ontario, les modifications apportées à l'état du financement de l'insuline glargine et de l'insuline asparte dans le cadre du PMO seront les suivantes :

Pour Lantus :

- Basaglar a été ajouté au Formulaire des médicaments de l'Ontario/Index comparatif des médicaments (Formulaire) en tant que médicament d'application générale.
- À compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour de février 2022 du Formulaire (en vigueur **le 28 février 2022**), les changements suivants seront apportés à l'état du financement de certains produits Lantus :
- Certains produits Lantus figureront sur le Formulaire à titre de médicament à usage limité (UL) pour l'indication suivante :

- Code RU 614 : Pour le traitement du diabète sucré uniquement chez les patients qui suivent actuellement un traitement par Lantus (insuline glargine).

Période d'usage limité autorisée : indéfinie

Pour NovoRapid :

- Trurapi a été ajouté au Formulaire des médicaments de l'Ontario/Index comparatif des médicaments (Formulaire) en tant que médicament d'application générale.
- À compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour de février 2022 du Formulaire (en vigueur **le 28 février 2022**), les changements suivants seront apportés à l'état du financement de certains produits NovoRapid :
- Certains produits NovoRapid figureront sur le Formulaire à titre de médicament à usage limité (UL) pour l'indication suivante :
 - Code RU 628 : Pour le traitement du diabète sucré uniquement chez les patients qui suivent actuellement un traitement par NovoRapid (insuline asparte).

Période d'usage limité autorisée : indéfinie

Le code de transition (RU 279) sera activé pour les produits Lantus et NovoRapid concernés afin de faire passer plus facilement les patients qui suivent actuellement un traitement par Lantus ou NovoRapid au nouveau code et aux nouveaux critères RU. Ce code de transition peut être soumis pour une demande durant une période de trois (3) mois suivant le changement. Au bout de trois (3) mois, les ordonnances de tous les patients pour les produits Lantus ou NovoRapid concernés devraient mentionner le code RU approprié pour confirmer que le patient respecte les nouveaux critères cliniques. Le code de transition sera activé durant une période de trois (3) mois et sera désactivé à l'entrée en vigueur de la mise à jour de mai 2022 du Formulaire.

Les détails des changements apportés à l'état du financement des produits Lantus et NovoRapid seront également communiqués dans la mise à jour du Formulaire de février 2022 qui est disponible sur le site Web du ministère à l'adresse suivante :

https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/drugs/edition_43.aspx

Pour mieux renseigner les fournisseurs de soins de santé et les patients, nous avons également inclus des documents de foire aux questions (FAQ) à des fins de référence.

Renseignements supplémentaires :

Pour les pharmacies :

Pour toute question relative à la facturation, veuillez appeler le service d'assistance du PMO pour les pharmacies au 1 800 668-6641.

Pour tous les autres fournisseurs de soins de santé et le public :

Veuillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario : 1 866 532-3161, ATS 1 800 387-5559. Numéro ATS à Toronto : 416 327-4282.